

L

La formation professionnelle : un parcours de remobilisation

Après la fin des études, les jeunes qui le souhaitent peuvent accéder aux actions de formation professionnelle organisés par la Région. Entre 2002 et 2008, 18 400 personnes ont suivi l'une des 661 actions de formation professionnelle financées par la collectivité régionale, au titre du Plan régional des formations professionnelles (PRFP). La plupart des personnes ayant bénéficié d'une formation sont demandeurs d'emploi (entre 80 % et 90 % suivant les années). Elles ont moins de 29 ans et elles représentent le public prioritaire de la stratégie mise en place par la collectivité en matière d'insertion professionnelle.

Un dispositif tourné vers l'insertion des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés

Le public concerné est caractérisé par un faible niveau de qualification : quatre stagiaires sur dix sont sans qualification. Les femmes sont légèrement plus qualifiées que les hommes avant la formation : un quart d'entre elles ont au moins le niveau bac (16 % des hommes).

Les stagiaires s'engagent dans un parcours ponctué par différentes étapes, en fonction de leur profil. Dans un premier temps, la plupart des stagiaires suivent des actions de remise à niveau, ou de remobilisation sociale. Ils peuvent par la suite passer par des actions de pré-qualification pour valider les compétences nécessaires à l'entrée dans une formation qualifiante, en vue de l'obtention d'un titre ou d'un diplôme pro-



fessionnel. Ainsi la moitié des stagiaires des formations qualifiantes sont passés auparavant par une formation de remise à niveau ou de pré-qualification.

Entre 2002 et 2008, ils sont 11 000 stagiaires à avoir suivi une formation du type remise à niveau, de remobilisation sociale ou de pré-qualification. Ces formations non qualifiantes sont prioritairement destinées à un public très faiblement qualifié : neuf stagiaires sur dix ont un niveau inférieur au CAP et BEP. Les effectifs sont plus réduits dans les stages qualifiants, qui représentent 20 % de l'ensemble des stagiaires. Le niveau des stagiaires est plus élevé dans ce type de formation : quatre stagiaires sur dix ont un niveau supérieur au CAP, BEP. Cette formation qualifiante proposée est orientée vers les métiers du tertiaire et notamment ceux du secrétariat, du commerce, de la vente, du social et de l'aide aux personnes. L'offre de formation qualifiante est élaborée en fonction des besoins du marché du travail et de l'activité économique, avec une forte visée d'insertion professionnelle.



Ba

Bilan d'actions

Répartition des stagiaires selon le niveau de formation à l'entrée en stage, de 2002 à 2008

Niveau	Femme	Homme	TOTAL	%
Niveau VI	3 648	2 920	6 568	41
Niveau V	3 832	2 362	6 194	38
Niveau IV	2 055	788	2 843	18
Niveau III	288	171	459	3
Niveau II et I	51	64	115	1
TOTAL	9 874	6 305	16 179*	100

Niveaux de formation :

Niveau VI : sans diplôme.

Niveau V : diplôme de second cycle court professionnel (CAP, BEP).

Niveau IV : diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

Niveau III : diplôme bac+2, type BTS ou DUT.

Niveau II et I : diplôme de niveau bac+3 (licence, DCG), de bac+4 (maîtrise) ou de bac+5 (master, DSCG).

*sur les 18 400 stagiaires, 16 189 ont répondu à l'enquête de suivi.

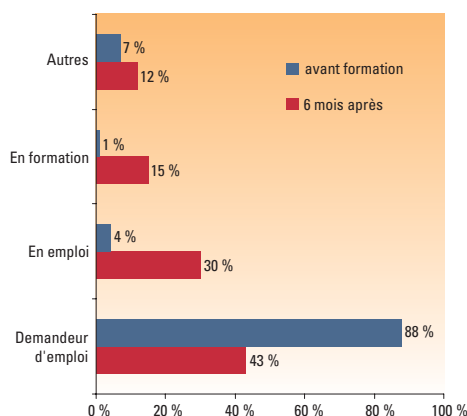
Source : suivi des stagiaires de la formation professionnelle 2002-2008, traitement Carif-Oref 2010

Six mois après sa sortie de formation, un stagiaire sur trois travaille

Sur l'ensemble de la période 2002-2008, ils sont 29 % à déclarer exercer une activité professionnelle six mois après leur sortie de formation. L'objectif d'insertion est en partie atteint puisqu'ils n'étaient que 4 % environ à avoir un emploi avant la formation. Sur la période observée, la part des demandeurs d'emploi est quasiment divisée par deux, passant de 86 % à 45 %. L'année 2008 est marquée par un taux d'insertion plus élevé, puisqu'ils sont 39 % à avoir trouvé un emploi.

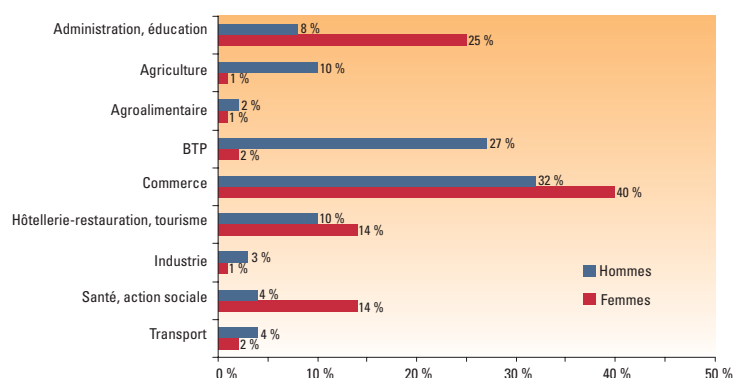
Les formations qualifiantes tendent à favoriser le retour à l'emploi. En effet, 37 % de ceux qui ont suivi une formation délivrant un titre ou un diplôme sont en emploi six mois après leur sortie de formation. Cette proportion n'est que de 27 % pour les sortants de formation non qualifiante dont l'insertion professionnelle n'est pas l'objectif prioritaire.

Situation professionnelle des stagiaires avant et après la formation



Source : suivi des stagiaires de la formation professionnelle 2002-2008, traitement Carif-Oref 2010

Secteurs d'insertion professionnelle des stagiaires selon le sexe, 2002-2008



Source : données SSFP 2002-2008, traitement Carif-Oref 2010

Par ailleurs, les résultats d'insertion sont meilleurs pour les stagiaires ayant suivi une formation plutôt technique ou spécialisée dans un secteur d'activité : ils sont en moyenne 35 % à être en emploi à l'issue de la formation, probablement du fait de l'adaptation de la formation suivie aux besoins du marché du travail. Les meilleurs taux d'insertion sont obtenus pour les formations des secteurs de l'animation socioculturelle et sportive (taux d'insertion de 68 %), du transport et de la logistique (taux d'insertion de 49 %), de l'hôtellerie-restauration, du commerce et dans une moindre mesure, du secteur de l'environnement et des énergies.

En résumé, le nombre de demandeurs d'emploi est presque divisé par deux après la formation. Le retour à l'emploi est plus facile si la formation est qualifiante, surtout s'il s'agit d'une formation technique ou spécialisée.

Le commerce, principal secteur d'insertion

Les principaux secteurs d'insertion professionnelle des stagiaires sont les secteurs du commerce (37 %), de l'hôtellerie-restauration et du BTP (12 %). Ces secteurs offrent traditionnellement plus facilement l'opportunité d'un premier emploi. Le secteur administratif et de l'éducation représente 18 % des débouchés des sortants de formation. Dans une moindre mesure, les secteurs de la santé et de l'action sociale, de l'agriculture et du transport offrent des débouchés professionnels pour les sortants de formation professionnelle.

Certains secteurs attirent plus particulièrement les femmes : le commerce (40 % d'entre-elles), l'administration-éducation (25 %) et l'hôtellerie-restauration, de même que le secteur de la santé et de l'action sociale. Les secteurs où les hommes sont les plus représentés sont ceux du commerce (32 %), du BTP (27 %), de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration (10 %).



Bilan d'actions

Selon le domaine de formation suivi par le stagiaire, on note que certains secteurs d'activité sont plus particulièrement attractifs : ainsi, le secteur de l'administration attire des stagiaires provenant tant du domaine de l'animation socioculturelle, que du domaine tertiaire administratif ou des TIC.

C'est le secteur du commerce qui attire le plus de stagiaires provenant de domaines de formation variés. Les personnes formées dans le domaine des transports trouvent un emploi tant dans le secteur du BTP (31 %),

que dans celui du commerce (23 %) ou du transport (31 %).

En résumé, l'insertion professionnelle se fait plutôt dans les secteurs traditionnels en reproduisant le clivage homme-femme. ♦

Guillaume BRIONNE et Olivier DEBRAY
Carif-Oref

Edouard FABRE
Direction régionale de l'Insee

Le cadre législatif

La loi quinquennale du 20 décembre 1993 confie aux Régions la mission de réalisation d'un plan régional de développement de la formation professionnelle des jeunes.

La loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 étend cette compétence de coordination de la Région à l'ensemble des actions de formation professionnelle visant à favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des actifs.

La loi relative aux "libertés et responsabilités locales" du 13 août 2004 a confirmé ces orientations et a étendu les compétences des conseils régionaux : formation continue des adultes et formation professionnelle des jeunes et adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ; transferts des formations sociales et médico-sociales ; organisation du réseau d'information et de conseil pour la validation des acquis et de l'expérience (VAE).

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie institue le Contrat de projet régional emploi formation (CPRDF) qui sera signé par le président du Conseil régional, le représentant de l'État et l'autorité académique avant le 1^{er} juin 2011.

Le champ de l'enquête

Le champ couvert par l'enquête de suivi des stagiaires de la formation professionnelle concerne les actions de formation professionnelle financées par le Conseil Régional de 2002 à 2008 dans le cadre de marchés publics (à l'exception des subventions). Sur les 18 400 personnes ayant suivi une formation professionnelle, le taux de réponse est de 88 %. Ainsi, 16 189 ont répondu à l'enquête de suivi de leur insertion, six mois après leur sortie du dispositif.

Les données d'enquête sont déclaratives, récoltées par les organismes de formation, collectées jusqu'à présent par la Région Réunion, puis centralisées et traitées par le Carif-Oref via le site www.formanoo.org

Dans le cadre des travaux d'analyse sur l'insertion des jeunes, les extractions et requêtes ont été limitées aux jeunes de 15 à 29 ans.

Le champ ainsi défini ne représente pas l'ensemble des formations financées par le Conseil Régional. Ne sont notamment pas compris les effectifs des établissements de formation financés sous forme de subvention, notamment l'AFPAR (autour de 3 000 à 3 500 stagiaires par an) et l'IRTS.